

OBJET **CONTRAT DE COOPERATION COMMUNALE (CCC) 2008-2010**
VOLET PRIORITES DEPARTEMENTALES - SECTEUR EDUCATION ENFANCE

Dans le cadre du Contrat de Coopération Communale (CCC) pour la période 2008-2010, signé entre le Conseil Général et la Commune de Saint-Denis le 11 février 2009, la Ville a répondu à l'appel à projets pour des opérations entrant dans le volet « Petite Enfance Education ».

En réponse à ces manifestations d'intention, et par courrier en date du 19 mai dernier, le Conseil Général a validé sept opérations de financement allant de 50 à 80 %, pour un montant global subventionnable de 2 496 538,00 €.

Ces opérations et les plans de financement y afférents étaient les suivants :

	Opération	Coût total (€ HT)	Taux proposé (%)	Subvention Conseil Général (€ HT)	Cofinancement communal (€ HT)
1	Réhabilitation des sanitaires des écoles / 1ère tranche	350 000,00	80	280 000,00	70 000,00
2	Réhabilitation des sanitaires des écoles / 2ème tranche	650 000,00	80	520 000,00	130 000,00
3	Travaux d'étanchéité dans les écoles	640 000,00	80	512 000,00	128 000,00
4	Création de couvertures, abris et préaux dans les écoles	550 000,00	70	385 000,00	165 000,00
5	Création de 8 micro crèches	800 000,00	50	400 000,00	400 000,00
6	Aménagement d'aires de jeux extérieures au pôle d'accueil de la petite enfance Paul Demange	124 422,00	80	99 538,00	24 884,00
7	Remplacement des postes informatiques dans les écoles du 1er degré	600 000,00	50	300 000,00	300 000,00
TOTAUX		3 714 422,00		2 496 538,00	1 217 884,00

La première opération (réhabilitation des sanitaires des écoles / 1ère tranche) a été subventionnée dans le cadre du Plan de Relance financé par l'Etat. Il y a donc lieu de la retirer des opérations précédemment proposées.

Ainsi, dans la limite du même montant subventionnable, vous trouverez une nouvelle répartition dans le tableau suivant, qui intègre une modification des taux de subvention pour certaines opérations et une nouvelle opération (acquisition de lits pour les classes maternelles).

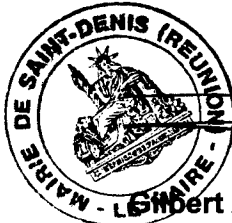
Nouvelle répartition - CCC / priorités départementales / volet éducation enfance

	Opération	Coût total (€)	Taux proposé (%)	Subvention Conseil Général (€)	Cofinancement communal (€)
1	Réhabilitation des sanitaires des écoles / 2ème tranche	650 000,00	80	520 000,00	130 000,00
2	Travaux d'étanchéité dans les écoles	640 000,00	80	512 000,00	128 000,00
3	Création de couvertures, abris, préaux dans les écoles	550 000,00	80	440 000,00	110 000,00
4	Création de 8 micro crèches	800 000,00	50	400 000,00	400 000,00
5	Aménagement d'aires de jeux extérieurs au pôle d'accueil de la petite Enfance Paul Demange	124 422,00	80	99 538,00	24 884,00
6	Remplacement des postes informatiques dans les écoles du 1er degré				
	1ère tranche	100 329,00	50	50 164,50	50 164,50
	2ème tranche	499 671,00	80	399 736,00	99 935,00
7	Acquisition de lits pour les classes maternelles	134 000,00	56	75 040,00	58 960,00
TOTAUX		3 498 422,00		2 496 478,50	1 001 943,50

Je vous demande donc :

- de valider la nouvelle répartition des opérations subventionnables au titre du CCC / volet priorités départementales / secteur éducation enfance ;
- de valider le principe de l'engagement de la nouvelle opération : acquisition de lits pour les classes maternelles ;
- de valider le tableau de répartition et de cofinancement des sept opérations ;
- de m'autoriser à signer les conventions liées à ces opérations.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


LE MAIRE
 Gilbert ANNETTE

OBJET **CONTRAT DE COOPERATION COMMUNALE (CCC) 2008-2010**
VOLET PRIORITES DEPARTEMENTALES - SECTEUR EDUCATION ENFANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-30 ;

Vu le code de l'Education, notamment l'article L. 212-1 ;

Vu la Délibération n° 09/3-01 du Conseil Municipal en séance du 29 juin 2009 ;

Sur le RAPPORT N° 09/5-25 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Ericka BAREIGTS, 2^{ème} Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale, et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**


ARTICLE 1 Valide la nouvelle répartition des opérations et le cofinancement liés au CCC / volet priorités départementales / secteur éducation enfance.

ARTICLE 2 Autorise le Maire à solliciter le Conseil Général pour un cofinancement à hauteur de 2 496 478,50 €, pour un coût total prévisionnel d'opérations de 3 498 422,00 €.

ARTICLE 3 Valide les nouveaux taux de subventionnement associés à chaque opération, ainsi que la nouvelle opération : acquisition de lits pour les classes maternelles.

ARTICLE 4 Autorise le Maire à signer les conventions liées à ces opérations.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 SEP. 2009

LE MAIRE

GILBERT ANNETTE